AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 12-10-72 430131

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS

FEU BACTERIEN DES ROSACEES

Cette maladie due à Erwinia amylovora a été découverte récemment dans le Nord de la France.

Le feu bactérien peut attaquer un certain nombre de rosacées sauvages et ornementales : aubépines, cotoneasters, sorbiers, pyracantha... qui servent ainsi d'hôtes-relais.

Le pommier et surtout le poirier sont très sensibles au feu bactérien dont les attaques se manifestent au printemps par le noircissement des bouquets de fleurs et des pousses ; les rameaux et les charpentières sont ensuite envahis. Les feuilles des parties atteintes semblent brûlées par le feu.

En conséquence, nous demandons de bien vouloir nous signaler tout dessèchement anormal constaté dans les vergers de pommiers et de poiriers et nous adresser éventuellement des échantillons. Par arrêté en date du 1er septembre, la lutte contre le feu bactérien des rosacées vient d'être rendue obligatoire en tous lieux et de façon permanente.

MALADIE BACTERIENNE DU POIRIER

Les manifestations de cette maladie se traduisent par l'annulation des yeux à bois et à fruits au printemps, le flétrissement des pousses herbacées et des inflorescences avant ou après la floraison, la formation de taches noirâtres sur les feuilles et sur les fruits, l'apparition de lésions chancreuses plus ou moins importantes sur les rameaux.

Jusqu'à ces derniers jours les conditions climatiques ont été défavorables à la maladie bactérienne du poirier. Mais si des pluies survenaient, elles pourraient permettre des contaminations à partir des cicatrices laissées par la ceuillette sur les variétés tardives, particulièrement la Passe-Crassane.

Un traitement avec un produit à base de cuivre à la dose de 125 g de cuivre/hl d'eau appliqué immédiatement après la cueillette peut, dans une certaine mesure, limiter les manifestations de cette maladie au printemps.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

La lutte contre les tavelures au printemps est d'autant plus facile que les ascospores sont peu nombreuses.

Des essais réalisés par l'Institut National de la Recherche Agronomique et des observations faites par le Service de la Protection des Végétaux semblent montrer qu'une pulvérisation effectuée entre la récolte et la chute des feuilles, avec un produit à base de Bénomyl (100 g de matière active/hl) ou de Thiabendazole (200 g de matière active/hl), réduit dans une forte proportion, allant parfois jusqu'à 99 %, les projections d'ascospores.

Cette technique sera d'autant plus efficace que les vergers seront suffisamment isolés pour être à l'abri de tout apport d'ascospores venant de l'extérieur.

CULTURES OLEAGINEUSES

GROSSE ALTISE DU COLZA

Les dégâts les plus importants sont causés par les larves de ce ravageur qui creusent des galeries dans le pétiole des feuilles puis dans les tiges.

Il ne faut cependant pas oublier que l'adulte peut attaquer les semis dès leur levée et provoquer la destruction des jeunes plantes. Les dégâts risquent d'être d'autant plus graves que les plantes sont jeunes.

Il est donc conseillé de surveiller très attentivement les semis de colza dès leur levée afin d'intervenir dès que l'on observera plus de 2 ou 3 adultes par mètre carré.

On utilisera l'un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ENDIVE

Ce ravageur fait des dégâts au cours du forçage : les larves creusent dans les jeunes feuilles étiolées de longues galeries, d'abord invisibles puis rougeâtres.

On peut lutter contre ce ravageur en pulvérisant sur les racines, à la mise au forçage avant la fermeture des couches, 1 litre/m2 d'une bouillie contenant 30 g/hl de Diméthoate ou 37,5 g de Formothion.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT

B. PACQUETEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

CULTURES LEGUMIERES

NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE CULTIVEE SOUS SERRE EN VUE DE LIMITER LES RESIDUS DE FONGICIDES AUX TOLERANCES ACTUELLEMENT ADMISES

PREAMBULE

Cette note a été rédigée en conclusion d'expérimentations réalisées depuis 1970 avec des fongicides couramment utilisés. Celles-ci avaient pour but de mettre au point une technique de lutte suffisamment efficace, comprenant des traitements aussi peu nombreux que possible et exécutés à des périodes convenablement choisies, afin de limiter les résidus de fongicides à des quantités ne dépassant pas les tolérances admises par un certain nombre de pays.

Efficacité et limitation des résidus étant deux éléments parfois difficiles à concilier, il importe, pour obtenir les résultats recherchés, de bien suivre l'ensemble des conseils de cette note.

Ceux-ci, valables pour la saison 1972-1973, seront, le cas échéant, modifiés par la suite, en fonction des connaissances complémentaires -notamment celles intéressant les nouveaux fongicides- que nous apporteront les expérimentations à venir.

1 - RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

TERREAU DESTINE A LA CONFECTION DES MOTTES

- Employer un terreau de bonne qualité, pouvant être réhumecté sans difficulté si les mottes deviennent sèches.
- Désinfecter ce terreau, par exemple à la vapeur, quinze jours avant la confection des mottes.

PEPINIERE

Elle doit être installée dans un lieu bien isolé des autres cultures et de toute source de contamination. Le meilleur moyen est d'aménager une partie de la serre spécialement pour la multiplication des plants.

Planter le plant peu développé.

PREPARATION DU SOL DESTINE A RECEVOIR LA CULTURE

- Arroser dans les jours qui précèdent la plantation pour que le sol contienne une bonne réserve d'eau. Il ne faut pas exagérer cependant afin de pouvoir planter dans de bonnes conditions, sans nuire notamment à la structure du sol.
- Si les cultures précédentes étaient atteintes par la pourriture du collet ou par la pourriture des feuilles de base, désinfecter superficiellement sur sol prêt à planter avec :
  - la vapeur, de préférence, sur environ 10 cm de profondeur ;
  - ou le quintozène employé en pulvérisation ou en poudrage, à la dose de 15 kg de matière active à l'hectare dans le cas de la pourriture du collet.

ARROSAGES

- Arroser copieusement au cours des deux premières semaines afin de compléter les réserves d'eau du sol.
- Par la suite, éviter d'arroser en période d'humidité prolongée, profiter au contraire des journées ensoleillées. La fréquence et l'importance des arrosages dépendant de la nature du sol, les sols filtrants exigeant des arrosages plus fréquents et moins copieux.
- Bassiner en période de temps chaud ou sec pour compenser l'évaporation intense, qui se traduit par l'apparition de nécroses sur le bord des feuilles où se développe ensuite la pourriture grise.
- Eviter d'arroser ou de bassiner le soir.

P. 239

ELIMINATION DES PLANTES MALADES

- Eliminer régulièrement les laitues qui "coulent" et sur lesquelles s'implante ensuite la pourriture grise. Les recueillir dans un sac de plastique afin de limiter la dissémination des germes, ce qui ne peut être obtenu avec une cagette.

- Eviter de déposer des déchets de cultures près des ouvertures de la serre, ce qui constituerait un foyer d'infection.

- Au moment de la récolte, éliminer les feuilles de base de façon à diminuer les quantités de résidus de pesticides.

II - LUTTE CHIMIQUE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE

(traitement en cours de végétation)

Elle varie suivant l'époque à laquelle la laitue est cultivée, les conditions influençant à la fois la croissance des plantes et le développement de ces maladies n'étant évidemment pas les mêmes à l'automne, en hiver et au printemps.

Les traitements à effectuer sont donc indiqués dans cette note en fonction des périodes de semis.

Les produits à utiliser de préférence sont : (doses exprimées en matière active)

- sur pépinière : Contre le mildiou, le zinèbe à la dose de 16 à 20 g à l'are. Contre le botrytis, le thirame à la dose de 20 g à l'are ou le bénomyl à 3 g à l'are.

- après plantation : Contre le mildiou, le mancozèbe ou le zinèbe, en pulvérisation, à la dose de 16 g à l'are. Contre le botrytis, le thirame, en pulvérisation, à la dose de 20 g à l'are ou le bénomyl en pulvérisation à la dose de 3 g à l'are.

A/ - Semis réalisés de mi-septembre à décembre

PEPINIERE : Dès la levée et jusqu'à la plantation, traiter tous les cinq jours contre le mildiou et, si nécessaire, contre le botrytis.

DE LA PLANTATION A LA RECOLTE : Deux à trois traitements dirigés à la fois contre le mildiou et le botrytis effectués à sept jours d'intervalle, le dernier se situant impérativement au plus tard à six semaines de la récolte.

B/ - Semis réalisés en janvier et début février

PEPINIERE : Mêmes traitements qu'en A.

DE LA PLANTATION A LA RECOLTE : Contre le mildiou, traitement tous les sept jours, le dernier se situant impérativement au plus tard à trois semaines de la récolte.
Contre le botrytis, on pourra appliquer un ou deux traitements, le dernier étant réalisé obligatoirement au bénomyl et se situant au plus tard à trois semaines de la récolte.

REMARQUES -

1° Le dernier traitement a une influence primordiale sur les quantités de résidus de pesticides pouvant subsister sur les laitues à la récolte. Compte-tenu des limites indiquées ci-dessus, il doit se situer à une époque où les laitues recouvrent entre le 1/3 et les 2/3 de la surface du sol, suivant les variétés (stade 12-15 feuilles appelé encore stade rosette). Ces renseignements sont valables pour des plantations de 18 à 20 laitues au m2.

2° La protection des laitues semées en été est actuellement à l'étude. Il semble cependant que la technique à utiliser soit proche de celle préconisée pour les cultures de courte durée, récoltées au printemps, en tenant compte du stade de développement des laitues lors du dernier traitement et de la surface du sol recouverte par la culture.

3° La lutte contre les ravageurs de la laitue ne pose pas de problèmes de résidus de pesticides à condition, d'une part, de ne pas utiliser d'insecticides dont l'emploi est interdit (aldrine, chlordane, dieldrine, heptachlore, certains insecticides organophosphorés), d'autre part, pour les insecticides autorisés, de respecter les délais d'interdiction d'emploi avant récolte fixés par la règlementation en vigueur.